

INSTITUTS DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DE ST VALLIER (site de St Vallier et site de Romans), DE TOURNON ET DE ST MARCELLIN

Art8 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'Art1 de l'arrêté du 12 avril 2021

"CHAQUE CANDIDAT EST INFORME PERSONNELLEMENT PAR ECRIT (par courrier) DE SES RESULTATS (note et rang de classement). Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés, soit le 8 juillet 2026 à 9h (cachet de la poste faisant foi), pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire".

EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE DANS LES I.F.A.S. : Sélection commune

LISTE DES CANDIDATS SUR LA LISTE PRINCIPALE : ST MARCELLIN

2 - Agent de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ)

Numéro	Civilité	Nom de famille	Nom d'usage
0008	Mme	BIJAOUI Olympe	
0003	Mme	CHARPENAY Elodie	
0026	M.	FARRUGELLO Tony	
0009	Mme	JEAN LOUIS Claire	(CARUANO)
0051	M.	JOUBIN Noa	
0050	Mme	PERRIER Manon	

DIRECTION IFAS
TEL : 07.85.83.22.95
IFAS SAINT-MARCELLIN
1 Avenue Félix Faure - BP 8
38160 SAINT-MARCELLIN

SI VOUS ETES SUR LISTE PRINCIPALE, confirmez dès à présent votre admission par courriel : secretariat.ifas@chivi.fr puis attendez de recevoir votre courrier pour confirmer votre admission par courrier.

SI VOUS ETES SUR LISTE COMPLEMENTAIRE, attendez d'être contacté(e), par téléphone ou par mail.

SI VOUS N'ETES SUR AUCUNE DES LISTES, attendez de recevoir votre courrier.